

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET
DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA
FONCTION PUBLIQUE ET AU
TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DU 27 AVRIL 1978
DECRET N° 78/MT.SGFPT.DFP.6.6.16

Portant reclassement et nomination dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I de
Mr. BOUENO Félix, Comptable du Trésor 6^e
échelon.

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

(/u l'acte fondamental du 5 Avril 1977;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut general des fonc-
tionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.59 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 59/23/FP du 30.1.59 fixant les modalités d'in-
tégration dans les catégories B, C, D et E des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A par
décret;

(/u le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut des cadres
de la catégorie A des SAF;

(/u le décret n° 67/50 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nomi-
nations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement
(notamment en son article 1er - 2°);

(/u le décret n° 71/247/MT.DGT.DELC du 26.7.71 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A des SAF en ce qui
concerne les Contributions Directes, l'Enseignement et le Trésor,
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15,
16, 21 et 22 du décret n° 62/426 du 29.12.62;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnement
indiciaire;

(/u l'acte n° 001 du 3.4.77 structurant le Comité Militaire du
Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre
du Plan;

(/u le décret n° 77/165 du 5.4.77 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres;

(/u l'ordonnance n° 35/77 du 28.7.77 relative à l'exercice au
pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

(/u l'arrêté n° 6066/MJT.DGT.DCGPCE du 30.9.75 autorisant cer-
tains fonctionnaires du Trésor admis à l'examen d'entrée à l'Ecole
Nationale du Trésor de Paris à y suivre un stage;

(/u l'arrêté n° 8944/MF.TG du 9.11.77 portant promotion au ti-
tre de l'année 1977, des Comptables du Trésor des cadres de la catégo-
rie C, hiérarchie II des SAF;

(/u la lettre n° 2767/SP du 13.12.77 du Trésor Général, trans-
mettant le dossier de l'intéressé;

D.B.

D.C.F.

ARTICLE 1° Pour l'application des dispositions du décret n° 71/247/M.T.D.T. DELC du 26.7.71 susvisé, Monsieur BOUEMO Félix, Comptable Principal du Trésor de 1er échelon, indice 520 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des SAF (Trésor), titulaire du diplôme de l'Ecole Nationale des Services du Trésor de Paris, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Inspecteur du Trésor de 1er échelon, indice 790 ACC = néant.

ARTICLE 2° Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 1.12.77, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

PAR LE DEUXIÈME VICE PRESIDENT DU
COMITÉ MILITAIRE DU PARTI, PREMIER
MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN,

LE MINISTRE DES FINANCES,

- Henri LOPES -

AMPLIATIONS :

JORPC.	I
SGFPT.DFP.	3
D.B.	3
D.C.F.	I
TRESOR GL.	2
M.F.	I
INTERESSE	I
DOSSIER	3
SGCM/BC.	3

BRAZZAVILLE le 27 AVRIL 1978

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE,

- Alphonse MOUÏSSOU-POUATI -